



## QUESTION ECRITE

**Auteur** Marlyne Andrey-Berclaz, PS/GC  
**Objet** A propos des bâches du Glacier du Rhône : passé, présent et avenir.  
**Date** 08/09/2023  
**Numéro** 2023.09.326

Depuis 1870 et quatre générations, la famille Carlen exploite une grotte creusée chaque année - fonte des glaciers oblige - dans le glacier du Rhône : c'est un « hotspot » touristique très lucratif. En l'espace d'une génération seulement, les glaciers suisses ont perdu la moitié de leur volume et en été 2023 la fin de ce commerce est pratiquement scellée.

Il y a plus d'une décennie, la famille Carlen a recouvert l'avant du glacier du Rhône - au demeurant propriété du Canton - de gigantesques bâches blanches en non-tissé afin de protéger sa grotte longue de 100 m de l'inéluctable fonte et sauver ainsi son commerce. Cela a fonctionné, un temps. Mais ces toiles qui recouvrent 1% de la surface du glacier du Rhône subissent les intempéries, la fonte et les mouvements du glacier. Leur impact visuel et écologique est dénoncé régulièrement depuis lors.

En l'état, des nattes de protection posées sur des mini-icebergs flottent sur le lac glaciaire et malheureusement plusieurs tonnes sont également englouties sous l'eau et c'est, semble-t-il, mission périlleuse de les en sortir. Le préjudice visuel et paysager du glacier est indéniable ainsi que la pollution environnementale par les microplastiques présents et en devenir (faisons confiance à la force de broyage du glacier) dans l'eau qui coule en aval, du Rhône au Léman.

### Conclusion

Mes questions pour le DMTE sont les suivantes :

Une autorisation de recouvrir le glacier du Rhône (hors zone à bâtir s'il en est) de plusieurs tonnes de bâches en non tissé a-t-elle été accordée par le Canton à la famille Carlen il y a plus de dix ans ?

Si oui, à quelles conditions ?

Si oui, le Service de l'environnement a-t-il alors donné son aval après une étude/rapport d'impacts et avant le recouvrement proprement dit ?

Où en est la procédure administrative, financière et juridique en cours du Canton annoncée en 2022 alors que les exploitants annoncent courant juillet leur dernière probable saison par media interposé ?

A propos de la deadline du SEN fixée pour l'enlèvement des bâches en fin d'été communiquée toujours par media interposé : quel est le suivi du Canton et quelles sont les vérifications effectuées sur le glacier et dans le lac en fin août ?